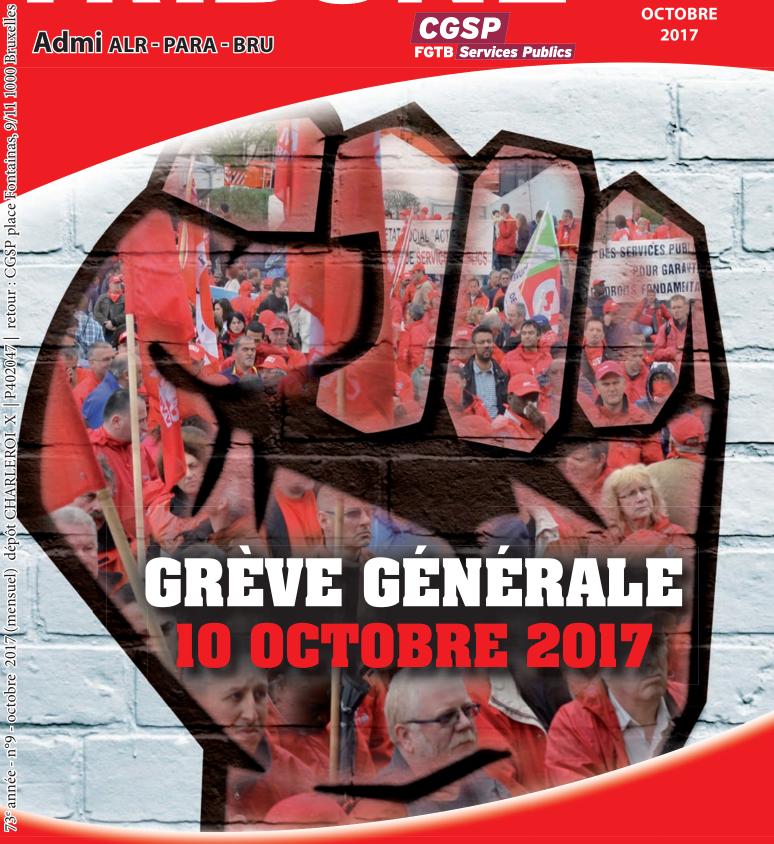
TRIBUNE



Admi alr-para-bru

FGTB Services Publics

OCTOBRE 2017





ÉDITO **Encore un peu** de patience! P. 3



DOSSIER Mobilisation P. 4-7



Admi Pourquoi je suis en grève le 10 octobre? P. 9

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2016!

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- vous devez contacter par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou
- vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devrez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Les fanes de carottes

C'est la rentrée! À cette occasion, le secteur Enseignement de la CGSP et le SEL-SETCa Enseignement libre se mobilisent contre les mesures du gouvernement Michel qui grignotent littéralement les pensions. Des mesures qui ont des conséquences directes - et désastreuses - sur les conditions de travail et la qualité de vie.

Au fil des décisions, nos pensions n'ont cessé d'être mises à mal. À ce rythme, qu'en restera-t-il demain ? Si ça continue comme ça, que les fanes de carottes !

Pour découvrir comment le gouvernement de Charles Michel grignote les pensions, mais aussi pour diffuser les outils de campagne, rendezvous sur www.quelesfanesdecarottes.be



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (CRIP)

Conférence « Accompagnement en fin de vie »

Le Commission régionale des Pensionnés (CRIP) a le plaisir de sous inviter à la Conférence organisée le **24 octobre à 10h**, sur le thème « L'accompagnement en fin de vie », avec la participation de Mme Deloyer M. de l'ASBL « ADMD ».

Accueil: 9h30

Rue de Montigny 42 à Charleroi.

La conférence sera suivie d'un repas : Choucroute, dessert, café et boisson comprise.

Coût: 18 €/personne à verser sur le compte de la CRIP, BE39 0882 6941 9919 avec la mention « repas » pour confirmer la réservation pour le 9 octobre 2017 au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considération. S'inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111. Renseignement : Alphonse Vanden Broeck : 0495/340 928.

Charleroi (Pensionnés Cheminots) Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots organise un dîner musical le **14 novembre à 12h**, rue de Montigny, 42 – Salle 1.

Menu : Apéritif, Porchetta, dessert, café et boissons comprises.

PAF: 5 €/personne pour les Cheminots et leur accompagnant(e), 15 € pour les sympathisants s'il reste des places vacantes. À payer lors de l'inscription sur le compte bancaire: BE92 0682 1784 2223 – CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Jessica – Tel.: 071/797 111).

Attention! Date limite des inscriptions: le 31 octobre.

Inscriptions limitées à 90 personnes.

Encore un peu de patience!

Fin juin, l'IRW-CGSP appelait l'ensemble des instances de la CGSP à se réunir avant la fin du mois d'août car nous savions que le gouvernement allait mettre à profit les congés scolaires pour tenter, insidieusement, de continuer d'imposer son modèle de société. Il fallait donc, rapidement, évaluer la situation et décider d'une réaction.

En effet, à la pension mixte, l'instauration d'un deuxième pilier de pension pour les contractuels (sans engagement quant à son financement) et l'imposition d'un service minimum à la SNCB sont venus s'ajouter, pendant l'été, de nouvelles attaques contre les services publics et la fonction publique.

Ainsi, le gouvernement compte imposer l'engagement contractuel dans la fonction publique comme étant désormais la règle. Ainsi, il prévoit une loi, dès décembre, pour imposer le recrutement contractuel. Cette décision aura de lourdes conséquences tant pour les agents que pour les usagers. Le statut est la garantie de l'indépendance de l'agent. Cette indépendance qui lui permet de se concentrer sur l'exercice de ses missions sans craindre les critiques et les pressions des responsables politiques ; c'est tout simplement un bond de 80 ans en arrière que veut nous imposer le Gouvernement en détricotant de la sorte le statut Camu.

Et comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement souhaite autoriser le recours au travail intérimaire dans la fonction publique.

À cela, s'ajoutent les envies de privatisation. Le Ministre Van Overtveldt lance, en août, l'idée de privatiser la SNCB. Ces déclarations sont à prendre très au sérieux. En effet, l'année dernière, le même ministre, à la même époque, proposait de réduire fortement l'impôt des sociétés. Un an plus tard, le gouvernement lui donnait raison en abaissant à 25 % le taux de l'ISOC. Quand les travailleurs et les services publics trinquent le patronat se frotte les mains.

La situation n'est pas meilleure à la Région wallonne où, le MR, maintenant au pouvoir entend appliquer les mêmes recettes.

Pour toutes ces raisons, la CGSP dans son ensemble a décidé qu'il fallait réagir. Ce gouvernement ne nous écoute pas, nous allons devoir l'obliger à nous entendre.

Nous serons en grève le 10 octobre! Ensemble et solidaires pour faire entendre notre voix.

Ensemble on est plus forts n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité. Notre réalité, celle qui s'inscrit dans les luttes sociales, dans le rapport de force sans lesquels il n'y aurait ni services publics, ni sécurité sociale, ni libertés syndicales... Toutes ces luttes ont fait progresser la société vers plus d'égalité, plus de bien-être, plus d'éducation, plus d'esprit critique. Elles sont notre héritage, vivant!

C'est cela qu'il nous faut aujourd'hui défendre, c'est notre responsabilité collective.

Dès lors à ceux qui veulent une société où les plus faibles se battent entre eux pour survivre, où la charité a remplacé la solidarité, aux arrogants, aux méprisants, aux médiocres nous leur disons « encore un peu de patience » on arrive!

Toutes les informations sont disponibles sur notre site : http://www.irwcgsp.be

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun Secrétaire général de l'IRW-CGSP

À BOUT

GRÈVE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE : LA CGSP SE MOBILISE

Excédée depuis des mois par une suite ininterrompue de mesures drastiques à l'encontre de l'ensemble des travailleurs des services publics, la CGSP a sincèrement privilégié le dialogue et la concertation. Las! Avec un aveuglement austéritaire autant idéologique qu'inefficace, le gouvernement de Charles Michel redouble l'intensité de ses coups bas. Nous avions averti : la mobilisation est en marche!

Certains font mine d'être surpris! Comment? Encore des grèves? Depuis l'automne 2014, la CGSP subit de plein fouet une politique gouvernementale de droite dure qui s'acharne contre les services publics et les conditions de travail de ses travailleurs. Une politique dont le but avoué est le démantèlement des services publics pour assouvir une lubie du « tout au marché » et tenter une pauvre économie dans les finances publiques. Pauvre car, parallèlement à cela, le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique, mais qui n'existe en réalité que sur le papier. Sous prétexte de recouvrer du pouvoir d'achat pour tous, ce sont les classes plus aisées qui se retrouvent une fois encore les plus avantagées. Malgré l'opposition constante de la CGSP, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes ses objections légitimes. Il est temps, cette fois encore, de passer à l'action!



Personne n'est pris en otage

Il faut le rappeler : la CGSP n'a eu de cesse de privilégier la négociation. La fin de non-recevoir systématique de toutes nos alternatives nous a amenés à multiplier les avertissements et les mises en garde. Celles-ci ont d'ailleurs abouti dès le 16 juin dernier au dépôt d'un préavis de grève à durée illimitée pour l'ensemble de la Fonction publique et des Entreprises publiques autonomes.

Le 30 juin, avec la FGTB fédérale, la CGSP a tenu un meeting à la place Rouppe afin de marquer sa réprobation au sort que ce gouvernement entend réserver aux pensions. À cette occasion, notre président fédéral, le Cde Michel Meyer annonce clairement que cette concentration n'est que le début de notre plan d'action. Le Cde Robert Vertenueil, Secrétaire général de la FGTB, y déclare notamment que nous ne sommes pas dupes, le gouvernement veut détricoter les pensions publiques afin de pouvoir, par la suite, mettre à mal l'ensemble des pensions légales.

Le 27 juillet, la CGSP réagit par voie de presse aux déclarations du gouvernement fédéral qui entend mettre fin au recrutement statutaire et privilégier l'embauche hyperflexible d'intérimaires.

Le 28 août, les instances de la CGSP appellent à une « journée de réaction » dans le secteur public. Elles font en effet le constat que le gouvernement a profité des congés pour faire évoluer rapidement et négativement les dossiers jusque-là toujours sur la table des négociations (pension mixte, second pilier de pension, service minimum) et ceux à venir (pénibilité et métiers lourds, budget, etc.)

La CGSP a donc décidé de mettre à profit la première moitié de septembre pour mobiliser ses affiliés et informer la population en vue tout d'abord d'actions au niveau régional fin septembre au moment des rentrées parlementaires régionales lors de la semaine du 20 septembre et ensuite pour mener une action fédérale le 10 octobre qui prendra la forme d'une grève générale ce jour-là.

4

Les raisons sont légion

Ces trois dernières années, le gouvernement Michel n'a cessé de sabrer dans le secteur public :

- les budgets sont réduits et des économies sont réalisées sur le dos du personnel de sorte que les services publics ne puissent plus fournir les services que les citoyens méritent;
- le futur du service à la population est également mis en péril à cause d'un manque d'investissements ;
- le personnel du secteur public doit travailler plus longtemps sans qu'il n'y ait de réelle discussion sur le travail faisable et les métiers lourds;

Plus spécifiquement encore :

- Le régime de pension des fonctionnaires nommés est systématiquement démantelé sans qu'aucune alternative digne de ce nom ne soit proposée.
- Ainsi en est-il de la fin de la bonification accordée pour l'obtention du diplôme,
- du refus de calculer des tantièmes préférentiels et donc de reconnaître la pénibilité et la dangerosité de nombreux métiers publics,
- la remise en cause des carrières mixtes, soit la règle qui prévoit que les années passées en tant qu'agent contractuel seront, en cas de nomination, considérées comme

- des années statutaires. Le corolaire de cette mesure serait l'instauration d'une pension complémentaire (second pilier) pour les agents contractuels mais que toutes les structures administratives de ce pays ne pourraient offrir à leur personnel!
- comptons également la fin de la pension pour raisons médicales, la pension à 67 ans, l'instauration de la pension à points, etc.
- Le statut des fonctionnaires est rayé d'un trait de plume et le gouvernement renonce ainsi à la neutralité de ses services publics. Il annonce aussi recourir à l'embauche d'intérimaires, faisant fi de la loi qui l'interdit et des spécificités de la Fonction publique notamment en matière de confidentialité des données ou d'assermentation des agents!
- Un service minimum permettrait, selon certains, de garantir les services publics alors qu'il ne ferait que semer l'incertitude et le chaos parmi les citoyens et bafouer le droit de grève du personnel.
- Fin août, plusieurs ministres ont ressorti l'idée de vendre les entreprises publiques et de nombreuses participations financières en vue de combler une partie du déficit colossal de la Belgique. La privatisation des entreprises publiques et d'autres services publics doit permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire alors qu'elle ne ferait que creuser davantage le déficit budgétaire et nous arracher d'importants leviers économiques.



En lutte

Et ce ne sont là que des mesures générales car les raisons de la colère, secteur par secteur, sont irrépressiblement plus larges. Que les choses soient claires : personne ne se bat pour son pré carré ou ses intérêts particuliers ! C'est bien le retour au *corporatisme* que souhaite ce gouvernement de droite ultra en dénonçant une grève qui serait *politique*. C'est bien parce que la CGSP a une haute idée de ce que doit être la solidarité dans la vision de la société juste, ouverte, égalitaire et démocratique à laquelle elle prétend, qu'elle défend non seulement l'intérêt général de ses affiliés, tous secteurs confondus, mais encore celui de l'ensemble de la population dont les besoins essentiels sont justement rencontrés par les services publics.









ENCORE UN PEU DE patience,

POUR DES SERVICES PUBLICS ET UNE SOLIDARITÉ MAXIMUMS

NOUS SERONS EN GRÈVE LE 10 OCTOBRE



AVEC LA CGSP, LE 10 OCTOBRE, JE FAIS ENTENDRE MA VOIX

pour plus d'infos www.irwcgsp.be

Devoir d'insurrection!

Face au coup d'État social qui touche notre pays comme bien d'autres, les citoyens engagés; plus largement, le peuple; les organisations syndicales et singulièrement la CGSP-Bruxelles ont un devoir d'insurrection! Pour eux, il ne peut être question de subir la loi du plus fort quand bien même elle se prévaut d'une légitimité démocratique.

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. » Cette affirmation de l'article 35 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 n'a rien perdu de sa pertinence dans nos pays riches et développés où les gouvernements, certes élus démocratiquement, imposent des politiques défavorables à une grande majorité de la population et portent ainsi atteinte à l'intérêt général. C'est-à-dire non seulement au bien-être et au bonheur des gens, mais aussi à l'équilibre de la société et à la survie de notre écosystème.

Alors, oui, le principe du devoir d'insurrection est juste et salutaire! Il est inscrit dans les racines du syndicalisme et fonde son action. Les avancées sociales n'ont jamais été obtenues du fait du bon vouloir des classes dominantes. Qu'elles se nomment noblesse et bourgeoisie dans le passé ou acteurs du capitalisme financier et dirigeants néolibéraux aujourd'hui.

La notion de lutte des classes n'a rien perdu de son actualité quoiqu'en disent politiciens et gens de médias qui se réclament de la « modernité ». Or, ce qu'ils proposent nous renvoie plutôt au XIX^e siècle. Car sur le fond, un des enjeux majeurs de la politique est toujours le même : celui de la répartition des richesses et des rapports de domination sociale. Le choix de l'accumulation égoïste et irrationnelle contre le partage et la solidarité.

Or, aujourd'hui, que constatons-nous? Que depuis trois décennies, les politiques menées dans les pays occidentaux consistent à abaisser le niveau de protection sociale et la régulation des marchés pour favoriser les échanges commerciaux et in fine le profit des groupes financiers qui n'en font jamais assez. Les États sont sous le joug de politiques d'austérité imposées par les traités européens qui les contraignent à des efforts insoutenables de réduction budgétaire et les conduisent à démanteler les services publics qui sont pourtant le premier moyen de redistribuer la richesse. Ils appellent ça « réduire le train de vie de l'État »! On en voit le résultat : réduction de personnel, manque d'entretien et défaut d'investissement dans les infrastructures, paupérisation.

Ce sont leurs recettes qui sont rétrogrades car elles nous font progressivement régresser sur le plan social avec pour seule justification « qu'on n'a pas le choix », qu'il n'y aurait « pas d'alternative » ; et

pour seule finalité les profits des marchés. N'en déplaise à un certain Vice-premier ministre du gouvernement fédéral (Open Vld) pour qui « les syndicats sont totalement détachés de la réalité » ou à son collègue (N-VA), Secrétaire d'État à l'asile et à l'immigration, qui multiplie les déclarations provocatrices et les décisions défavorables aux migrants à seule fin de flatter son électorat d'extrême droite; ou à ce ministre wallon (MR) qui ose assimiler les chômeurs à des rentiers! Ou encore, au Premier ministre, qui mêlant la mauvaise foi au ridicule agitait l'épouvantail d'un retour du communisme! Des propos populistes et indignes qui tiennent lieu de « com' » gouvernementale et déshonorent une partie de la classe politique.

Dans un tel contexte, les syndicats ont plus que jamais leur rôle à jouer à travers le dialogue social et la concertation, mais aussi en menant des actions comme celles qui sont prévues cet automne pour s'opposer aux politiques funestes en matière de santé, d'enseignement, de pensions ou encore de chômage. Ils ont un devoir d'insurrection face à la violence sociale qui s'installe. Et face à la propagande gouvernementale relayée par les médias, ils ont aussi à assurer leur rôle d'éducation populaire et de réécriture du récit social.

Rudy Janssens Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

Soirée-débat : quelles actions mener face aux mesures gouvernementales ?

Depuis 2014, notre pays est confronté à une politique gouvernementale de droite qui se concentre sur le démantèlement des services publics. Le gouvernement Michel mène une politique fiscale catastrophique, qu'il présente aux citoyens comme un redressement économique. Malgré l'opposition, le gouvernement fédéral reste sourd à toutes les objections légitimes. Il est temps, une fois encore, de passer à l'action!

En présence de responsables syndicaux issus de différents secteurs, nous tenterons de mettre sur pied une réponse adéquate à ces attaques répétées.

Avec : Muriel Di Martinelli (ALR) ; Philippe Dubois (Cheminots) ; Brecht Vandermeiren (Spoor) ; Kurt Sissau (AMiO)

Jeudi 5 octobre / 18-21h / rue du Congrès 17-19 – Salle A / 1000 Bruxelles

ÉDITO





Admi alr-para-bru

Pourquoi je suis en grève le 10 octobre?

À l'heure où j'écris ce texte, la FGTB wallonne vient de faire sa rentrée politique et réclame que si une majorité alternative des gauches (PS-PTB-Ecolo) est possible en 2019, ces 3 partis ne peuvent passer à côté de cette belle opportunité de mettre un terme aux politiques d'austérité et de droite, voire extrême droite pour le fédéral, et ce, pour quelque raison que ce soit!

Ces trois partis ne peuvent pour des raisons diverses laisser la droite minoritaire en Wallonie continuer à gérer celle-ci, ainsi que le pays, car ils ne sont pas représentatifs des électeurs wallons.

Il n'aura pas fallu attendre 24h pour que la réplique de la droite s'annonce par la voix du nouveau « Sinistre-Président » Willy Borsus en personne, affirmant que les actions annoncées en septembre et octobre par la CGSP avaient donc pour objectif des raisons politiques électoralistes.

Nous ne faisons pas de la politique politicienne, comme ils l'entendent. Mais il est clair que nos actions ont toujours eu un aspect politique, sachant que nos employeurs sont des femmes et des hommes politiques et que leurs décisions ont un impact direct sur les agents que nous sommes et indirectement sur les citoyens que nous sommes également.

Nos actions et notre grève du 10 octobre ont pour but de faire infléchir les politiques que les Gouvernements fédéral et wallon veulent mettre en place.

Voici donc les véritables raisons de notre grève du 10 octobre :

- l'avant-projet de loi concernant la non-prise en compte des années de services prestées en tant qu'agent contractuel dans le calcul de la pension publique (pension/carrière mixte) ;
- la réforme de la pension pour inaptitude physique dans la fonction publique et la remise en cause des contingents annuels maladie :
- le projet d'arrêté royal modifiant le système d'interruption de carrière en ce qui concerne le secteur public ;
- la volonté de mettre en place un service minimum à la SNCB, au TEC et dans les prisons avec pour ces derniers une procédure de réquisition ;
- la non-volonté de reconnaissances de nos métiers en tant que métiers pénibles afin de compenser le recul de départ à la pension ;
- la volonté de faire entrer l'intérim dans la fonction publique wallonne.

Mais aussi:

- les politiques d'austérité au fédéral et au wallon ;
- les politiques fascistes de rafles dans le parc Maximilien et la gare du nord ;
- la collaboration des ministres MR avec des petits nazillons, particulièrement le « selfie Jeholet » qui préfère se prendre en photo avec Franken plutôt que dénoncer ses actes ;
- le refus de mettre en place une fiscalité juste afin de lutter efficacement contre l'injustice fiscale qui mène à accroître les inégalités sociales entre les classes ; car la lutte des classes est plus actuelle que jamais!;

- ..

Car, qu'ils ne se trompent pas, c'est surtout un modèle social que nous défendons. Celui qui vise à émanciper les travailleurs, à accueillir et aider les plus faibles et à répartir le plus équitablement possible les richesses qui sont produites dans ce pays par, entre-autres, des services publics forts.

Voilà les raisons qui nous mènent à bloquer les services publics de ce pays le 10 octobre et qui nous mèneront à poursuivre nos actions dans les jours et semaines qui suivront.

Je suis en grève le 10 octobre et fier de l'être!

Olivier Nyssen, Secrétaire général



Fonction publique fédérale

L'automne sera très chaud!

Voilà, le 26 juillet dernier le gouvernement annonçait fièrement avoir bouclé le budget 2018, sous le titre « Des réformes ambitieuses pour doper l'emploi, le pouvoir d'achat et la cohésion sociale », le diaporama complet peut être consulté à la page suivante http://tinyurl.com/y9oybvvk.

À nouveau, la Fonction publique fédérale se retrouve dans le collimateur ultralibéral.

Ainsi sous le thème « Administration moderne », nous apprenons que loin de défendre son administration, le Ministre de la Fonction publique compte mettre fin à l'emploi statutaire et introduire le recrutement de personnel intérimaire dans le secteur public fédéral.

Travail intérimaire

Nous pouvons lire que ceci se substituera aux besoins exceptionnels et temporaires que sont :

- le remplacement d'un membre du personnel statutaire ou contractuel ;
- l'accroissement temporaire de la charge de travail ;
- l'exécution d'un travail exceptionnel.

La note précise que cela se fera en concertation avec les organisations syndicales, comme s'il s'agissait d'un geste alors qu'il s'agit d'une obligation légale, c'est une **matière soumise à négociation!**

Réforme de la fonction publique

Le recrutement se fera dorénavant prioritairement de manière contractuelle, les emplois statutaires seraient en extinction sauf pour certaines fonctions régaliennes qui doivent encore être précisées.

Cyniquement la note précise que les agents statutaires conserveront leur statut toute leur carrière, y compris lors de promotion ou de mobilité ???

Réaction syndicale immédiate

Le 27 juillet la CGSP-ACOD a immédiatement réagi par la voie d'un communiqué de presse qui peut être consulté sur notre site.

Pour la CGSP, la Fonction publique c'est autre chose que le marché du travail, c'est une valeur sociale.

Pour les agents de la fonction publique fédérale l'heure est plus que jamais à la mobilisation, eux qui subissent depuis bientôt trois ans les attaques frontales du gouvernement des droites.

NON à la mort de la fonction publique!

Tous présents aux actions de la CGSP et de la FGTB au fédéral comme en région!

Tous en grève le 10 octobre!

Tous en lutte!

RÉGION WALLONNE

Comité C wallon

Colère! Ce fut le premier sentiment ressenti lorsque Benoît Lutgen tira la prise en juin 2017. Pourquoi?

Pas pour des raisons politiques (comme on essaie déjà de nous en accuser) mais pour l'avancée de nos négociations et les conditions de travail des agents de la Fonction publique locale.

Car les dossiers négociés en Comité C wallon, qui avaient pris un sérieux coup d'accélérateur en mai et juin derniers, devaient être (enfin) finalisés en juillet.

En effet, un Comité C fixé le 4 juillet devait entériner deux grands dossiers que nous avions finalisés en groupes de travail les semaines qui précédaient, à savoir :

- des circulaires visant à la mise en place de la Convention sectorielle 2011-2014 sur les volets de formations liées au pacte, ainsi que sur le volet carrière et d'in-placement (c'est-à-dire de reclassement de travailleurs en incapacité de travail dans un autre métier au sein de son administration);
- une circulaire établissant un projet pilote de réduction collective du temps de travail dans les pou-

voirs locaux pour une catégorie de travailleurs de plus de 60 ans dont le métier pouvait être considéré comme pénible.

Selon nous, l'aboutissement de ce travail pourrait être une des causes de l'attitude du maître de Bastogne. Particulièrement la réduction du temps de travail. Dossier qui risque de tomber à l'eau avec l'arrivée d'une ministre MR, Valérie De Bue, à la tête du Comité C, au vu des positions politiques de son président de parti, Olivier Chastel, lors de la rentrée politique de début septembre.

Mais d'autres dossiers étaient également en cours de finalisation :

- un statut pour les accueillantes d'enfants conventionnées ;
- la mise en place d'un Comité C en Communauté française ;
- l'accord social dit du « non-marchand » en Région wallonne.

Gageons qu'avec le cdH accroché au pouvoir en Région, certains de ces

dossiers constituent malgré tout une priorité aux yeux du Gouvernement. Et oui, la dualité des deux modèles sociaux qui oppose services publics au monde associatif (que l'on croyait obsolète en Wallonie) risque de renaître de ses cendres.

Particulièrement lorsqu'on veut appliquer des politiques d'austérité en Wallonie comme au fédéral, que l'on diminue les dépenses publiques et que l'on demande à la Fonction publique de se serrer encore plus (trop) la ceinture.

Il nous revient donc de rappeler à la nouvelle majorité les orientations politiques et les travaux amorcés par leurs prédécesseurs (où le cdH était présent).

Il ne faut pas repartir d'une page blanche mais plutôt tout faire afin de permettre aux travaux entamés depuis deux ans d'aboutir.

Sans quoi, ce serait deux années de gâchis.

Comité de secteur XVI : « Rentrée des classes » La soupe à la grimace...

Mercredi 6 septembre 14 heures : rentrée des classes aussi au Comité de secteur XVI. Au menu, l'avant-projet de décret sur les allocations familiales et le premier face-à-face entre les représentants du nouveau gouvernement wallon et les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires wallons. Éclats garantis!

Le point concernant les allocations familiales ayant été rapidement évacué (les deux parties ont convenu de travailler en groupe de travail), l'essentiel des débats s'est focalisé sur trois points : les engagements du GW sur le suivi de la Convention sectorielle 2013-2016, la Déclaration de politique régionale (DPR) et les propos

du ministre Jeholet à l'encontre des demandeurs d'emploi et du personnel du Forem.

La nouvelle ministre de la Fonction publique, Alda Greoli, était présente pour cette rentrée. Elle n'a guère rassuré les organisations syndicales. Bien au contraire! Plaidant pour une fonction publique forte et respectée, la ministre a déclaré son attachement pour la concertation sociale et s'est engagée à respecter les accords signés. Voilà pour les fleurs.

Mais interpellée par les syndicats, et en particulier par la CGSP sur le suivi de la Convention sectorielle – en particulier l'élargissement de l'article 119 quater du Code de la Fonction publique wallonne et la réduction du temps de travail, points qui ont fait l'objet d'accords signés avec l'ancien gouvernement wallon - la ministre a bien vite mangé ses propos. Et de balancer le pot... La ministre s'engage non pas à respecter les accords signés, mais à présenter le texte concernant l'article 119 quater lors du prochain gouvernement afin d'obtenir son accord. Nuance.

La CGSP n'est pas dupe. Ce point de la Convention sectorielle était finalisé : négocié, il est passé deux fois devant le gouvernement wallon. Le texte ayant ensuite été transmis au Conseil d'État pour avis. Le point a été inscrit 2 fois à l'ordre du jour du GW en juillet dernier. À deux reprises, le cdH (sans doute poussé dans le dos par son futur partenaire MR...) a refusé de l'avaliser.

Essayer de nous faire croire que le cdH et le MR sont prêts à accepter aujourd'hui ce qu'ils refusaient il y a 2 mois, c'est prendre les représentants syndicaux et les fonctionnaires wallons pour des buses... Le texte sur la réduction du temps de travail est quant à lui renvoyé dans un groupe de travail. Autant dire aux calendes grecques!

La tension déjà palpable est encore montée d'un cran lorsque la CGSP a interpelé le GW sur la DPR, en particulier sur la mise en place du service minimum dans les TEC et le recours à l'intérim dans la fonction publique. Les représentants du GW ont confirmé leurs intentions en la matière. Pourtant le refus du recours à l'intérim dans la fonction publique wallonne est bien inscrit dans la Convention sectorielle 2013-2016 signée en septembre 2016. « Respect des accords signés » qu'elle disait notre Alda...

Le sommet a été atteint lorsque, interpelé sur les propos du ministre Jeholet à l'encontre des demandeurs d'emploi et des travailleurs du Forem, le représentant dudit ministre de l'Emploi a confirmé la teneur des propos dans toute leur aigreur : attaque en règle des chômeurs et accusations de faire trop « d'accompagnement social » et de ne pas pratiquer assez la sanction dans le chef de nos collègues du Forem. On reconnaît la dialectique antichômeurs et anti-fonction publique de la N-VA. Comme l'a bien souligné André Gilles, le secrétaire général de notre secteur : « lorsqu'on est trop près du loup, il ne faut pas être surpris d'attraper ses poux!»

Secteur wallon

Appel à candidatures

Il est porté à votre connaissance que suite au départ à la retraite du camarade Jean Pierre God en juin 2018, il y aura lieu d'élire un(e) Secrétaire interrégional(e) Admi de la Régionale du Centre Sud-Est.

En vertu des articles 21 et 23 du Règlement d'ordre intérieur du secteur Admi, le Congrès wallon est l'Instance souveraine pour élire le (la) Secrétaire permanent(e) interrégional(e) du Centre Sud-Est.

Nous lançons donc un appel à candidatures pour ce mandat de délégué permanent.

L'article 32 stipule que les candidat(e)s doivent être nommé(e)s à titre définitif, compter 5 ans d'affiliation et être présenté(e)s par leur Division régionale.

Les candidatures devront être transmises pour le 22 décembre 2017 au plus tard à :

Olivier NYSSEN Secrétaire général du Secteur Admi Place Fontainas 9-11 1000 BRUXELLES

Pourquoi la microfinance s'intéresse-t-elle autant aux femmes ?

Les Institutions de la microfinance (IMF) s'intéressent aux femmes. Au niveau mondial, elles représentent environ 70 % de la clientèle des IMF. Par ailleurs, 75 % des adultes gagnant moins d'un dollar par jour n'ont pas de compte en banque et le pourcentage est encore plus élevé pour les femmes. Si le microcrédit a pour objectif de donner un accès à des produits financiers aux populations qui en sont exclues, les femmes sont effectivement prioritaires. Mais la médaille a son revers.

Par ailleurs elles sont réputées mieux remboursées que les hommes, mieux à même de faire profiter de leurs gains l'ensemble de leur famille et l'accès aux services financiers leur permettrait de mieux se faire reconnaître au sein de leur entourage et de leur communauté. C'est pourquoi, franchissant allègre-

ment le pas, le microcrédit affirme vouloir émanciper les femmes.

De nombreuses études ont été réalisées pour savoir quel était l'impact réel des microcrédits en termes de lutte contre la pauvreté et d'émancipation des femmes. Les conclusions de certaines sont sans appel.

Une approche purement financière

Les IMF restent cantonnées dans une approche purement financière, sans prendre en compte le **contexte néolibéral**, ni le **contexte patriarcal** de l'oppression des femmes. Elles fonctionnent sur la base de multiples illusions: de l'auto-emploi et de la viabilité de la microentreprise dans des régions sinistrées et dans un monde en crise; de l'accès à la consommation comme critère de sortie de la pauvreté; etc.

Le microcrédit permet très rarement à ses « bénéficiaires » de créer des activités génératrices de revenus et il crée au contraire plus de problèmes qu'il n'en

résout. Au renforcement de la spécialisation des femmes dans des secteurs peu rémunérés, à l'allongement de leur journée de travail, s'ajoute la spirale de surendettement dans laquelle le microcrédit plonge les femmes. Tout cela se traduit alors par une exacerbation de la violence conjugale, une surcharge de travail, de stress, de fatigue et dans bien des cas la déscolarisation des enfants, la prostitution et des suicides ou tentatives de suicide. L'outil microcrédit apparaît à l'évidence comme non adapté pour atteindre les buts qu'il s'assigne.

Un avatar du néolibéralisme

Même s'il avance masqué derrière des expériences populaires de type tontines, le microcrédit est bien un avatar du néolibéralisme. En effet, celui-ci a massivement poussé les femmes à s'insérer dans le marché de l'emploi, notamment dans les secteurs tournés vers l'exporta-



tion profitant de leur inexpérience du marché et du monde du travail, de leur analphabétisme. La crise de la famille, exacerbée par un chômage structurel de masse, a transformé les femmes en chefs de foyer et actrices de premier plan dans la lutte pour la survie.

Cela a permis de **dépolitiser la question féministe** en prétendant offrir des solutions techniques et individuelles à l'oppression que vivent les femmes, évacuant son caractère capitaliste et patriarcal. À chaque personne de créer son emploi, même s'il n'en a pas le statut: une activité qui génère des revenus, cela permet de faire l'impasse sur les notions de salaire, de protection sociale, de temps de travail, d'hygiène, etc. C'est un travail atomisé, de sous-traitance à domicile, de commerce informel sur le trottoir. C'est le travail précaire par excellence et le degré zéro de l'emploi, au nom d'un développement-bidon qui provoque des souffrances accrues pour les femmes.

Apologie de l'économie informelle

Le microcrédit permet aussi de faire main basse sur la valeur créée par ce travail informel. En effet, n'étant pas reconnu, c'est un travail qui n'est pas imposable, dont les bénéfices, aussi maigres soient-ils, tombent dans la poche de l'auto-employé. Financer cet auto-emploi et imposer des *taux d'intérêt* usuriers est de toute évidence une façon de récupérer une part – voire

toute – de la *plus-value* créée par ce travail. Sans passer par le truchement du patron et de l'entreprise, le capital financier va récupérer, par le mécanisme de l'endettement, la valeur créée par le travailleur.

Dans la pratique on constate que bien souvent, les microcrédits servent à payer l'école privée du gamin, les soins de santé d'un des membres de la

famille. Les services publics sont devenus payants, mais les pauvres n'ont pas les moyens de payer, et il faut bien assurer les profits des nouvelles entreprises privées assurant ce service en endettant les populations.

L'argent a disparu des budgets publics et se transforme en *dette* privée...

Cet article de Lucile Daumas, membre d'Attac/CADTM Maroc, est extrait du magazine du CADTM : Les Autres Voix de la Planète et mis en ligne le 17 août sur leur site : www.cadtm.org

CETA: saisine de la Cour de Justice par la Belgique

Le mercredi 6 septembre, la Belgique a officialisé la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne pour vérifier la légalité du CETA, et plus particulièrement de la clause d'arbitrage investisseur/État.



faveur de l'intérêt général, de vérifier la légalité de la clause d'arbitrage ».

C'était l'un des engagements majeurs obtenus dans le cadre de l'accord intrabelge pour signer le CETA en octobre 2016. Aucun autre gouvernement européen n'avait accepté d'introduire cette demande d'avis. Nous saluons cette saisine qui clarifiera enfin la conformité ou non de la clause d'arbitrage,

présente dans nombre d'accords d'investissement, avec le droit

européen.

Depuis l'accord intrabelge du 27 octobre 2016, qui avait mis un terme au refus des entités francophones belges d'octroyer à la Belgique la délégation de pouvoir pour signer le CETA, plusieurs déclarations avaient suscité l'inquiétude quant à la concrétisation de cet engagement. Il s'agissait pourtant d'une démarche légitime : vérifier la compatibilité du CETA – et en particulier de la clause d'arbitrage dite

« ICS » (Investment Court System) – avec les traités européens. Un doute quant à cette compatibilité avait été soulevé par des associations de magistrats, des observateurs académiques et des ONG spécialisées en analyse juridique. Pourtant, la plupart des gouvernements européens ainsi qu'une majorité du Parlement européen avaient refusé d'élucider ce point. C'est donc une avancée que nous saluons : la Belgique saisira bien la Cour de Justice de l'UE suite à l'accord du Comité de concertation de ce matin.

Vérifier la légalité de la clause d'arbitrage

Pour Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11 : « Il est indispensable, vu les dérives constatées ces dernières années par des arbitrages donnant la primauté aux intérêts privés au détriment de décisions démocratiques en

En effet, la conformité du mécanisme ICS avec le droit européen est sujette à caution. De sérieuses questions se posent concernant notamment

> la compétence exclusive de la Cour de Justice d'interpréter le droit européen – que les décisions de l'ICS pourraient contester - et le principe général d'égalité de traitement entre les investisseurs - puisque l'ICS n'est accessible qu'aux investisseurs étrangers.

Pour Michel Cermak, chargé de recherche au CNCD-11.11.11 : « La saisine de la Cour de Justice était une demande de longue date de la société civile. Elle permettra de clarifier la légalité de la clause d'arbitrage qui concerne non seulement le CETA, mais également les autres traités de nouvelle génération en négociation,

tels que le JEFTA avec le Japon et le VEFTA avec le Vietnam.

La Belgique devrait, en toute logique, attendre cette décision avant de ratifier le CETA, alors que les gouvernements flamand et fédéral ont déjà approuvé en juin des avant-projets ouvrant la voie vers cette ratification ».

Cet avis devrait être rendu d'ici 18 mois, selon les délais moyens de la Cour. Si l'avis de la Cour de Justice est négatif, c'est l'ensemble du CETA qui deviendrait caduc et devrait donc être renégocié.

Article mis en ligne le 6 septembre 2017 sur le site du CNCD: www.cncd.be

La cupidité corporatiste embrase le Brésil

Au milieu des scandales de corruption en série, la décision du parlement brésilien d'abroger un vaste éventail de protections dans la législation du travail menace de plonger des millions de personnes dans la pauvreté et de laisser les travailleurs entièrement à la merci des employeurs, en accordant à ces derniers le pouvoir de fixer unilatéralement les salaires, les droits aux congés, les heures de travail et les primes.



Le passage en force de ces réformes extrêmement impopulaires au Sénat brésilien le 12 juillet rend aussi plus difficile l'adhésion des travailleurs aux syndicats et réduit les protections en matière de santé et sécurité pour les travailleuses enceintes, privant nombre d'entre elles de leur assurance chômage.

Sharan Burrow, Secrétaire générale de la CSI, a déclaré: « Ce démantèlement sans précédent de la législation du travail est une aubaine pour la cupidité corporatiste, où une poignée de puissants oligarques anxieux de restituer le Brésil à son passé féodal s'apprêtent à amasser des profits incommensurables aux dépens de familles modestes de la classe laborieuse. Ce sont ces mêmes industriels qui avaient ourdi la campagne de discrédit qui a conduit à la destitution illégitime de la présidente Dilma Rousseff. Ils sont les principaux bénéficiaires des coupes projetées dans le cadre des droits de pension et de la loi sur l'austérité sur 20 ans, qui prive les pauvres du Brésil de sécurité sociale et de l'accès aux soins de santé et à une éducation décente. »

Corruption partout

Des dizaines de millions de Brésiliens se sont mobilisés dans le cadre de manifestations publiques contre les plans de réforme économique, social et du travail du gouvernement présidé par Michel Temer, qui a destitué Dilma Rousseff à l'issue d'un putsch constitutionnel en août dernier et dont le taux d'approbation se situe actuellement aux alentours de 7 %. Si Temer fait désormais l'objet d'accusations d'une extrême gravité, l'accord de deux tiers de la chambre basse du parlement brésilien est requis pour que le président soit inculpé et traduit devant la Cour suprême. Les députés d'opposition mettent à présent en cause l'octroi soudain

par l'administration Temer de fonds à hauteur de 500 millions USD au bénéfice de politiciens et de pouvoirs publics locaux depuis début mai. Plusieurs responsables ministériels de Temer ont été limogés sur des chefs de corruption, alors que le ministre de la Justice, Rodrigo Janot, a laissé entendre que les pots-de-vin touchés par Temer lui-même pourraient s'élever à 12 millions USD.

Entre-temps, l'homme politique le plus populaire du Brésil, l'ancien président Lula Da Silva, a été condamné à une peine de 9 ans ½ de prison par le juge populiste Sergio Moro, en dépit de l'absence de preuves factuelles à l'appui du jugement. Moro est régulièrement invité à l'antenne du géant multimédia Globo, propriété de la famille Marinho, l'une des familles les plus puissantes du Brésil, dont la fortune est estimée à plus de 10 milliards USD.

« La sentence délivrée par Sergio Moro, qui a fait preuve d'un total manque d'indépendance judiciaire dans ses poursuites contre Lula, est une parodie de justice. Tandis que les corrompus continuent d'occuper les sièges du parlement ainsi que certaines des fonctions les plus élevées de l'État, la procédure à l'encontre de Lula vise clairement à l'empêcher de briguer un nouveau mandat présidentiel aux prochaines élections, qu'il est susceptible de remporter haut la main vu le niveau de soutien dont il jouit dans le pays et le bilan remarquable des années durant lesquelles il a occupé la présidence, où des millions de personnes ont été sorties de la pauvreté », a indiqué Sharan Burrow.

Article mis en ligne sur le site de la CSI le 19 juillet 2017 : www.ituc-csi.org



Le monde qui émerge

Derrière l'instabilité et le chaos d'un monde chaque jour plus imprévisible, de nouvelles pratiques sociales, de nouvelles idées et de nouveaux concepts émergent. Sur tous les continents, des groupes militants, des communautés villageoises et des peuples autochtones résistent à l'oppression et à l'exploitation. Dans ces mobilisations, ils défendent ce qui, dans leurs histoires et traditions, constitue autant de points d'appui pour leurs luttes et ils imaginent les alternatives qui rendraient le monde plus juste. Toutes ces expériences sont situées socialement et géographiquement, mais leur portée peut devenir universelle : c'est ce que les auteurs présentent dans cet ouvrage !

Attac est une association altermondialiste qui lutte pour que les citoyens puissent, par l'action démocratique, se réapproprier ensemble l'avenir de notre monde.

Attac France, Le monde qui émerge. Les alternatives qui peuvent tout changer, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, août 2017, 160 p., 13,50 €.

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités Dans nos régionales
- 3 / Édito Encore un peu de patience!
- **4-7 /** Mobilisation À bout ! Grève générale du 10 octobre : la CGSP se mobilise
- 8 / IRB Devoir d'insurrection!

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos Admi

9 / Édito • Pourquoi je suis en grève le 10 octobre ?

Fédéral

10 / Fonction publique fédérale • L'automne sera très chaud!

Région wallonne

- 11 / Comité C wallon
 - / Comité du secteur XVI : « Rentrée des classes » La soupe à la grimace…
- 12 / Secteur wallon Appel à candidatures

Actualités INTERSECTORIELLES

- **13** / Droits des femmes Pourquoi la microfinance s'intéresse-t-elle autant aux femmes ?
- **14 /** Traités transatlantiques CETA : saisine de la Cour de Justice par la Belgique
- **15 /** International La cupidité corporatiste embrase le Brésil
- **16 /** À lire

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique